



Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Loterie du numéro 100 !



Dans ce numéro :

- Remarques sur le dénombrement de population en 1886 à Vesc
- La répartition géographique des adhérents du CGDP
- Le curé Estève et son jardin de Béconne
- Le relevé des décès des enfants en nourrice à Chaudebonne
- La succession de Jacques Rabatet
- Le testament de Jean Moral de Dieulefit en 1709...



4^e trimestre 2019

n° 100

Sommaire

- 1 Mot du Président
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- 10 Répartitions géographiques des adhérents 2019
- 11 Sites généalogiques
- 12 Nouveautés de la bibliothèque du CGDP
- 13 Le centenaire
- 14 Le cimetière protestant de Poët-Laval
- 16 Remarques sur le dénombrement de population en 1886 à Vesc
- 20 Le curé Estève et son jardin de Béconne
- 22 Relevés des décès des enfants en nourrice à Chaudebonne
- 27 La succession de Jacques Rabatet
- 32 Le testament de Jean Moral de Dieulefit
- 35 Flash n° 263, août et septembre 2019 de la FFG
- 36 La Boutique du CGDP

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

lalettredugdp@geneaz6provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article (pour éviter les erreurs d'attribution).

Merci à l'avance !

Mot du président

Bonjour à toutes et tous,

N° 100 !

Un jour, un cercle de passionnés a eu l'idée et le courage de lancer une **publication trimestrielle** qui serait un bulletin de liaison. 25 ans après, à raison de 4 numéros par an, l'esprit est resté le même, le fonds s'est enrichi... la petite revue s'est épaissie et modernisée.

Aujourd'hui encore, toutes et tous contribuent au contenu éditorial, à ce savant mélange d'informations, de trouvailles partagées et de recherches approfondies sur l'histoire locale.

18 janvier 2020 !

C'est la date de notre **prochaine assemblée générale** à Montélimar. En tant que président - assisté de son bureau - nous œuvrons toute l'année et au moment de ce rendez-vous, je formerais le souhait de vous y voir nombreux tant il est plus plaisant de parler devant une assistance nombreuse !

Et si vous aviez dans l'intention d'intégrer le bureau, n'hésitez plus et faites-vous connaître.

Au risque de me répéter, le bénévolat fait vivre le cercle. Plus il y a de bénévoles mieux le cercle se porte. Vous qui vous demandez comment vous pourriez être utile, de près ou de loin, venez nous rejoindre. Pour que cela ne reste pas une bonne résolution de plus vite oubliée le 1^{er} janvier passé, sautez le pas car, dans une ambiance conviviale, votre participation sera la bienvenue.

Toujours des chiffres !

Nous comptabilisons **en 2019 autant d'adhérents féminins que masculins...** J'en conclus que la généalogie n'est pas une activité sexiste ! Je pense qu'il fallait le souligner. Pour finir, je salue particulièrement les *Martine, Françoise, Claude, Alain* qui sont parmi les prénoms les plus usités au CGDP, et je remercie aussi tous les autres que je ne peux citer ici.

Veillez noter sur vos tablettes : le dimanche 5 avril 2020 sera la date de notre prochaine **Journée de Généalogie** qui aura lieu à Allan.

Tous mes souhaits de longue vie et de bonheur !

Bonne année 2020 à toutes et tous !

Guy VENTURINI



Ont contribué à ce numéro

Martine BROWN

Josette et Christian COUTARD

Evelyne DURAND

Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE

Raymond FESCHET

Christine GARAUD et Richard TROOST

Maayan et Guy VENTURINI

Fanou VERNEDE

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro : **1^{er} février 2020**

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

2 € la recherche par patronyme et par canton
+ 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques **des registres paroissiaux** catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms
des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,

des registres de notaires

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque

lors de nos permanences

Initiation à la généalogie :
cours, conseils, documentation

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille :
cours et ateliers

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale
pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées des Adhérents par an
pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues
avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances
démarches diverses

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures

Permanences du samedi

au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Webmaster du site Internet

Marie-Claire Debouverie

Pour Expoactes : Raymond Feschet
webmaster@genea26provence.com

Webmaster de la page Facebook

Nadine Marcel

facebook.com/cgdp.genealogiste

Webmaster des Forums

CGDP

webmaster@genea26provence.com

CGMP

cgmp@genea26provence.com

Adresse électronique du CGDP

cgdp@genea26provence.com

Contact généabank

Yves Debouverie

geneabank@genea26provence.com

Rédacteurs de la Lettre

Yves et Marie-Claire Debouverie

lalettredugdp@genea26provence.com

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Guy Venturini

Président

06 11 33 66 08

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre Généalogique du Midi Provence.

Le CGMP est membre de
la Fédération Française de Généalogie (FFG)



Conseil d'administration

BUREAU

Président

Guy VENTURINI

1^{er} vice-président

Yves DEBOUVERIE

2^e vice-président

Pierre GOUDON

Secrétaires

Mireille BERARD-PREL

Marilou SIMIAND

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT

Marie-Claire DEBOUVERIE

Guillaume MARCEL

Marylène MARCEL-PONTHIER

MEMBRE D'HONNEUR

Odette BLANC

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €

Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au CGMP et à la FFG.

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE
Tous les samedis du mois de 14 h à 18 h
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France
05000 GAP
Vendredi de 14 h 30 à 18 h 30
postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

Maison des Associations
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
contact@cegama.org site : www.cegama.org

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :
194, rue Abbé de l'Épée, 13005 MARSEILLE
Permanence : lundi de 14 h à 19 h
agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures, place Romée de Villeneuve
Vendredi de 14 h à 20 h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens
Le Logis Neuf
2^e et 4^e jeudis du mois, de 14 à 17 h 30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon
2^e et 4^e vendredis du mois de 17 à 19 h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot
2^e et 4^e mardis du mois de 18 à 19 h 30

Les Pennes-Mirabeau

Le Clam, Centre Giono, chemin du Val de Sec—La Gavotte
Lundi et mardi de 14 à 16 h 30
Permanence : dernier lundi du mois de 16 h 30 à 19 h

La Ciotat

Archives communales Mairie
1^{er} et 2^e mercredis du mois de 14 à 17 h 30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet
Jeudi de 15 h à 19 h 30
et le 1^{er} samedi du mois de 13 h 30 à 18 h 30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
2^e jeudi du mois de 14 h 30 à 18 h 00
(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet
Impasse La Roberte
3^e samedi du mois de 14 h à 19 h

20

Recherche sur l'Histoire des Famille Corses (RHFC)

Maison de la Corse
69, rue Sylvabelle
13006 MARSEILLE
Tous les lundis de 14 h 30 à 17 h
rhfc.corsica@gmail.com
Site : www.genealogie-rhfc.fr

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298, av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT-RAPHAEL
2^e jeudi et 4^e samedi de 14 h 30 à 17 h 30
cgenea83@free.fr
Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
Mercredi (sauf le 1^{er} du mois) de 13 h 30 à 17 h
courriel.cgvaocluse@gmail.com
Site : www.cgvaocluse.org

Antenne de Pernes-les-Fontaines

Lundi de 14 à 16 h



Un Forum pour les adhérents du CGMP :

cgmp.phpnet.org/forum/index.php

La vie du Cercle

Les permanences du samedi se tiendront

les 4 janvier, 1 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 5 septembre, 3 octobre et 5 décembre 2020.

Les Journées de Généalogie auront lieu le 5 avril 2020 à Allan et le 8 novembre 2020 à Montélimar.

Commission Exposition 2020 : Appel aux volontaires !

Vous êtes invités le **mardi 7 janvier 2020 à 14 heures au local du CGDP pour une réunion préparatoire à l'exposition 2020** qui a pour objet de réfléchir sur le prochain thème à traiter.

Toute personne aguerrie ou pas, et curieuse du travail que nous avons réalisé les années précédentes peut se lancer dans cette aventure enrichissante de quelques mois.

Vous avez un sujet qui vous tient à cœur, venez le proposer et en débattre !

Etre présent ne vous engagera pas mais cela favorisera les échanges tous azimuts.

La Journée de Généalogie du 10 novembre à Montélimar

La 2^e Journée de Généalogie a eu lieu à Montélimar dans l'espace Saint-Martin. Dès 9 heures, les premiers visiteurs se sont installés et ont partagé café ou thé avec les délicieuses pognes fabriquées par la Biscuiterie Jouve de Cléon d'Andran.

Une cinquantaine d'adhérents ont ensuite consulté les relevés du CGDP et ceux **des cinq cercles généalogiques invités : AGAH (Hautes-Alpes), EGDA (Valence), SAGA (Ardèche), CGDC (Drôme des Collines), Cercle Généalogique du Dauphiné (CGD) et CGV (Vaucluse).**

Christine Garaud et Richard Troost ont mis à disposition des visiteurs leurs relevés et ont présenté la série d'ouvrages qu'ils ont écrits ensemble (<https://www.leslivresdetanteblanche.fr/>) :

- Crupies 1695-1692, étude généalogique d'un village de Drôme provençale
- Crupies au XIX^e siècle, ou la haute vallée du Roubion dans les turbulences de l'Histoire
- La sorcière dans la Forêt de Saoû et autres récits
- Les émeutiers du Jabron et sept autres récits

Le repas de midi a eu lieu au restaurant « Le Printemps » tout proche : un moment convivial.

L'après-midi, quelques visiteurs se sont déplacés pour obtenir une aide particulière (identification de militaire sur une photographie, recherches en Ardèche et sur le nord de la Drôme...).



► L'exposition 2020 du cercle

L'exposition 2020 du CGDP a été inaugurée le vendredi 8 novembre à 18 h 30 dans la salle d'Honneur de la mairie de Montélimar en présence M. André Orset-Buisson, maire-adjoint à la culture et à l'événementiel.

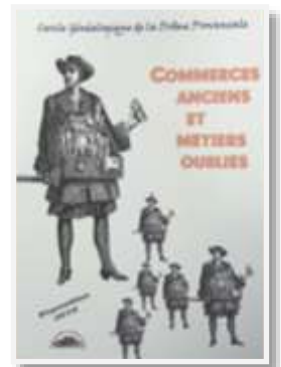
L'exposition présentait les Commerces anciens et les métiers oubliés. Elle s'est déroulée du 8 novembre au 15 novembre.

Le livre de cette exposition est désormais en vente au cercle et sur la page « Boutique » du site Internet (9 euros) :

<https://www.genea26provence.com/>

Les sujets suivants sont traités dans le livre :

- Les tuiles anciennes
- Les métiers d'autrefois : *sabotiers et cordonniers, crieurs ou tambours ou gardes champêtres, gendarmes hirondelles, cochers et conducteurs de diligences, enfileuses de perles, lingères et corsetières*
- Les marchands ambulants : *coquetiers, colporteurs, aiguiseurs et rémouleurs*
- La marchande d'allumettes
- De l'eau et des métiers oubliés : *porteurs d'eau, livreurs de bain, arroseurs publics, lavandières, blanchisseuses, buandières, laveuses, les ustensiles de la lavandière, les étapes de la lessive, le savon, les lavoirs, le bateau-lavoir, les lavoirs commerciaux, les prémices de la machine à laver à domicile, l'électrification dans la Drôme et la fin des lavandières*
- Le drapier : *laveurs, cardeurs, fileuses, foulons, teinturiers, tondeurs, plieurs, vendeurs, des drapiers en Drôme (les familles Rodet et Morin)*
- Le tailleur d'habits : *les familles Burel et Michel de Marsanne*
- Le peigneur de chanvre : *utilisation, culture, transformation, déclin et disparition, retour du chanvre*
- Du coton à l'étoffe : *sériciculture, filature, moulinage et tissage, famille Henri Roux de Dieulefit*
- Le sumac : *la famille Flachaire*
- Les foires d'Allan-en-Provence



Pour fêter le 100^e numéro de la Lettre, le cercle organise une loterie...

De nombreux lots vous attendent ! Le tirage au sort aura lieu lors de l'assemblée générale du samedi 18 janvier 2020.

Les lots seront à retirer ce jour-là ou au cercle pendant les jours de permanence.



n° 100 de la Lettre

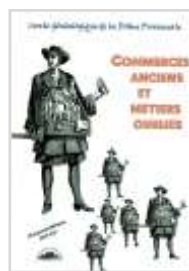
4 tomes des Chroniques montliennes
de Marylène Marcel-Ponthier



Moisson d'Algérie
De Corinne Huillard



Quelques parutions du CGDP : La Justice de l'Ancien Régime, Les Arts en Drôme provençale, La Santé de 1800 à 1920, Commerces anciens et métiers oubliés...



Du nougat de Montélimar

et encore... des arbres généalogiques, un arbre des religions et de nombreux autres lots...

Des bouteilles de vin Côte du Rhône



**Pour participer au tirage au sort,
déposez ce bon (dans l'urne, au cercle ou lors de l'assemblée générale)
ou envoyez-le avant le 31/12/2019 au :**

CGDP - Maison des Services publics, 1 avenue Saint-Martin 26200 MONTE LIMAR

Nom et prénom :

N° de téléphone :

N° d'adhérent :

Loterie du n° 100 de la Lettre



► *Le forum EGDA*

Dimanche 6 octobre, le CGDP avait répondu à l'invitation annuelle de EGDA, tout comme cinq autres cercles voisins (Dauphiné, Drôme des Collines, Haute-Loire, Vienne Vallée du Rhône et SAGA) et d'autres associations patrimoniales de Drôme du nord.

Dans la grande salle polyvalente d'Alixan, chacun a bénéficié d'un large espace de stand ainsi que des grilles supplémentaires pour exposer ses travaux : livres, fascicules, généalogies familiales, arbres...

Maayan, Pierre et Guy ont pu renseigner une dizaine de personnes et ajouter des moments de convivialité en proposant notre célèbre nougat de Montélimar.

Le public, plus nombreux l'après-midi, a compris l'opportunité de telles rencontres où les bases et relevés des cercles sont mis gracieusement à leur service. La vie de nos ancêtres suit parfois un chemin sinueux, se jouant des frontières naturelles et des limites des départements et il faut de la ténacité à nos généalogistes amateurs pour suivre ces fils.

Maayan VENTURINI



Arbre 6 générations, réalisé par une adhérente d'EGDA en papier découpé coloré (chaque branche est rajoutée au fur et à mesure des trouvailles)

Les ateliers du CGDP

Nouveautés de 2019-2020 !

Généalogistes chevronnés ou non, nous avons tous besoin de temps à autre d'un complément d'information sur des sujets spécifiques qui peuvent nous aider dans nos recherches ou dans la gestion de nos données.

Début 2019, un atelier dont le sujet, dans l'air du temps, était « l'ADN, que peut-on en attendre ? » a été organisé, ouvert à tous les adhérents et aux non-adhérents participant aux cours d'*initiation à la généalogie* et aux cours du *Livre de famille*.

Devant le succès remporté par ce premier essai, **nous poursuivrons en créant cinq autres ateliers (gratuits) :**

- ***Heredis, initiation*** (mardi 3 décembre 2019), animé par M.C. Debouverie
- ***Heredis, perfectionnement*** (mardi 28 janvier 2020), animé par Y. Debouverie
- ***Les recherches sur Internet, comment s'y prendre ?*** (10 mars 2020), animé par F. Vernede
- ***Généatique, initiation*** (à définir), animé par R. Deterne
- ***Généatique, perfectionnement*** (à définir), animé par R. Deterne

Ils auront lieu de 14 à 16 heures dans les locaux du CGDP :

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord

Pour s'inscrire, envoyer un mail à mcdebouverie@orange.fr, en précisant votre nom, numéro de téléphone et le nom de l'atelier auquel vous voulez participer.

D'autres ateliers pourront être proposés selon vos demandes et vos besoins et, bien sûr, selon les compétences des animatrices-(eurs) de ces ateliers.

Si vous-même avez une compétence particulière que vous pourriez partager avec d'autres généalogistes, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du cercle. Nous pourrions si vous le souhaitez vous aider à établir le programme de votre intervention.



Répartition géographique des adhérents 2019 du cercle



Pour le N°100 de *La Lettre*, je me suis livré à une petite recherche sur **la répartition géographique régionale des adhérents en 2019**.

Premier constat, le cercle généalogique rayonne bien au-delà de la Drôme Provençale. Certes, à l'ère d'Internet, nous pouvons le supposer mais les chiffres le confirment.

Reste que la région Auvergne-Rhône-Alpes est largement représentée, en concentrant 55 % des adhérents : parmi ceux-ci, on compte 116 Drômois, 11 Ardéchois, 10 Isérois, 17 Rhodaniens.

La proximité jouant, un autre grand foyer de nos adhérents est en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Vaucluse, 29 ; Bouches-du-Rhône, 21.

Dernier constat en ce qui concerne la région d'Ile-de-France, on pourrait dire en plaisantant que les Drômois y sont plus nombreux qu'ailleurs puisque 32 Drômois d'origine, d'alliance ou de cœur, nous suivent fidèlement depuis de longues années.

Peut-être que cette page sans prétention pourrait fournir des éléments de réponse à la question qui nous a été posée concernant la réunion clairsemée d'une assemblée générale récente...

Guy VENURINI



Sites généalogiques

Le site de la presse de la BNF, RetroNews

RetroNews, site de presse de la Bibliothèque nationale de France, donne accès librement et gratuitement à plus de 400 titres de presse publiés entre 1631 et 1950. S'ajoutant aux ressources présentes sur Gallica, RetroNews est à la fois un espace digital de consultation d'archives, un outil de recherche et un magazine pour tous donnant à découvrir l'histoire par les archives de presse. Avec RetroNews, tout le monde peut consulter gratuitement et sans inscription l'ensemble des titres de presse, les articles courts ou les vidéos.

Adresse du site : <https://www.retronews.fr>



Le « Fil d'Ariane »

Le Fil d'Ariane est une association (loi 1901) d'entraide sur Internet créée le 22 février 2002. « Le Fil d'Ariane ce sont des centaines de bénévoles qui vous viennent en aide ponctuellement pour trouver, à votre place des actes qui vous sont inaccessibles. Vous n'habitez pas dans le département ou le pays de vos recherches, vous ne trouvez pas en ligne, malgré la richesse de certains sites, les documents que vous cherchez, nos bénévoles mettront tout en œuvre pour accéder à votre requête, selon les possibilités de chaque département ou pays. » Ils sont capables de rechercher pour vous des actes d'état civil et notariés, et des fiches matricules qui ne sont pas en ligne. Ils interviennent dans les Archives départementales, au Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), au Service Historique de la Défense, au Service Historique de la Marine, aux Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM), aux Archives du Musée des Douanes. Pour accéder GRATUITEMENT à l'entraide, il suffit de s'enregistrer (pavé de droite) et de déposer sa demande le plus clairement possible. Un mode d'emploi (mémo) au format pdf est téléchargeable sur la page d'accueil.

Adresse du site : <http://www.entraide-genealogique.net>



Le site « Remonter le temps »

Remonter le temps est un des sites de l'IGN. Il permet de comparer des cartes et photos aériennes anciennes et actuelles [Carte IGN SCAN Express actuelle, photos aériennes actuelles, carte de Cassini, carte de l'état-major (1825-1866), carte IGN 1 : 50 000 (1950), photos aériennes historiques (1950-1965)], de télécharger des clichés et des cartes historiques (cartes de Cassini, cartes de l'état-major, photos aériennes), de commander des posters historiques. Pour quoi faire ? Pour observer l'évolution du territoire au cours du temps, pour accéder au patrimoine des cartes et photos IGN, pour imprimer des cartes

Adresse du site : <https://remonterletemps.ign.fr/>





Nouveautés de la bibliothèque

Les Lourie de Vercheny, quatre cents ans de vie paysanne - Elie Arnaud et Franswaz Rochette, Ed Pwa Plum

« Elie Arnaud ouvre la boîte à souvenirs familiaux Avec Franswaz Rochette, passionnée d'histoire, ils retracent la vie de ses ancêtres, les Lourie, paysans protestants, vigneron à Vercheny depuis... fort longtemps ! Un travail de reconstitution réalisé à partir d'archives familiales et locales remontant jusqu'au XVII^e siècle, et d'entretiens évoquant sa vie, celle de ses parents et de ses grands-parents. A travers cette chronique illustrée de documents anciens et de photos de famille, on voit l'Histoire dérouler sa trame : l'édit de Nantes et sa révocation, la Révolution, Napoléon III, la Première Guerre mondiale et la suivante. On voit la vie paysanne, semblant immuable, se transformer très lentement, puis radicalement sur les dernières décennies. La terre de Vercheny, la vigne, la foi protestante, une certaine idée de l'humanité relie douze générations sur quatre siècles. »



Consultable dans la salle de la bibliothèque du Cercle

Le fil de l'histoire fête ses 20 ans, Châteauneuf avant et maintenant, DMC, Bulletin n° 18, 2019

« Dans ce numéro, l'équipe de DMC a voulu approfondir la vie des habitants avec leurs joies, leurs peines et les bouleversements qui ont marqué l'histoire. Pour ce vingtième anniversaire, ils sont revenus en images sur l'évolution constatée au fil des siècles des bâtiments publics, lieux et places. »



Consultable dans la salle de la bibliothèque du Cercle

Fais bien des sous, moi je fais la guerre, Association de Sauvegarde du patrimoine (Charpey, St-Didier-de-Charpey, St-Vincent-la-Commanderie)

« Accompagnés par des historiens, des habitants des villages de Charpey, Saint-Didier-de-Charpey et Saint-Vincent-la-Commanderie, ont épluché la correspondance d'une dizaine de famille de poilus et une riche documentation pour vous faire connaître, avec les mots de nos ancêtres et plus de 300 illustrations inédites, les péripéties émouvantes et parfois drôles de tous ces gens ordinaires plongés, malgré eux, dans le grand tourbillon de l'Histoire. »



Le centenaire



La cour devant la maison

A cause de la guerre de 14-18, mon grand-père, Louis Durand, ne s'est marié qu'en 1919 avec Camilla Barthelemy.

Ils se sont installés dans la maison de sa grand-mère qu'il a agrandie par la suite en 1925 avec les pierres de Chamaret. Il ferma la cour car il « en avait marre » de voir passer les ânes et les charrettes à ras de la maison. Il planta en 1919, un plan de marronnier, arbre qui existe toujours et qui est centenaire, que lui avait donné son cousin.

Le 17 août, j'ai voulu fêter cet événement avec les 4 générations d'enfants qui ont grandi sous l'arbre.

La première génération, aujourd'hui malheureusement disparue, composée de leurs 2 enfants, Marcelle et Jean (mon père).

Vient ensuite la seconde, leurs petits-enfants : Alain, Robert, Denise, Gisèle, Evelyne (moi), Nadine et Marie-Claude.

Suivie de la troisième, leurs arrière-petits-enfants : David, Damien, Leslie, Thibaud et Aurélie.

Et pour terminer, la quatrième avec le petit dernier : leur arrière-arrière-petit-fils, notre Liam.

Malgré les quelques absents, ceci nous a permis de nous retrouver et d'échanger, pendant le repas, tous nos souvenirs d'enfance...

Evelyne DURAND

Le cimetière protestant de Poët-Laval



Le Poët-Laval

« Le 11 janvier 1679¹ a été enterré dans le cimetière de ceux qui au Poët-Laval font profession de la religion permise de l'Édit le corps de défunte demoiselle Catherine Maset morte environ à sa soixante-cinquième année auquel convoi ont assisté... »

Dès les premiers actes de sépulture de l'année 1692², le curé écrit que les corps des décédés de la religion réformée ont été ensevelis « aux champs ». Que s'est-il donc passé entre 1679 et 1692 ? La Révocation de l'édit de Nantes, évidemment !

L'Église catholique considérant les protestants comme hérétiques, il leur est interdit d'enterrer leurs morts dans les cimetières catholiques, même si certaines familles y possèdent des caveaux familiaux. Henri IV, par l'édit de Nantes de 1598, généralise l'existence des cimetières afin qu'ils leur soient propres.

Voilà pourquoi Catherine Maset est ensevelie dans le cimetière protestant de Poët-Laval en 1679.

Louis XIV par l'édit de Fontainebleau (Révocation de l'édit de Nantes) du 18 octobre 1685 interdit tout exercice de la religion prétendument réformée et par conséquent l'inhumation dans des cimetières spécifiques : « Sa majesté ne veut pas qu'il y ait des endroits marqués pour les enterrements de ceux de la dite religion et chacun pourra

les faire enterrer où bon lui semble ». Les protestants vont alors creuser des tombes sur leurs terres toutes proches de leur maison ou éloignées dans les champs. Elles vont pour certaines d'entre elles être entourées d'un muret.

Les inhumations de protestants en 1692 à Poët-Laval se font « aux champs ».

A partir des années 1760, une certaine tolérance s'installe. Ce n'est que par l'édit de Tolérance de 1787 que la création des cimetières protestants est autorisée. Il est demandé aux municipalités de proposer « un terrain convenable et décent » pour ceux à qui l'Église refuse l'inhumation dans ses cimetières.

Enfin le décret du 12 juin 1804 précise que « chaque culte doit avoir son lieu d'inhumation ». Dans le cas où il n'y a qu'un seul lieu, un mur ou un fossé ou une haie doit les partager. La surface de chaque zone doit être proportionnelle au nombre d'habitants appartenant à chaque culte.

¹ Archives départementales de la Drôme [6E 23/4, vue 2 sur 5]

² Archives départementales de la Drôme [5Mi 43/R1, vue 5]

Qu'en est-il aujourd'hui ?

En 2019, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a ainsi répondu (JO Sénat 13/06/2019) à un sénateur concernant les cimetières familiaux privés :

Les cimetières familiaux privés constituent une exception au principe général de l'inhumation dans un cimetière communal³. En effet, l'article L. 2223-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose que « toute personne peut être enterrée sur une propriété particulière, pourvu que cette propriété soit hors de l'enceinte des villes et des bourgs et à la distance prescrite ».

L'inhumation⁴ s'effectue après autorisation du représentant de l'État dans le département (le préfet). Une fois réalisées, ces sépultures sont soumises « à l'autorité, à la police et à la surveillance des maires »⁵.

La présence d'une sépulture sur une propriété privée ne fait pas obstacle au transfert de propriété du terrain sur lequel elle se situe, notamment dans le cadre d'un remembrement rural⁶, ou d'une zone d'aménagement concertée⁷. En revanche, de telles opérations ne transfèrent pas la propriété de la sépulture, qui demeure en indivision dans le patrimoine des héritiers du défunt, sans que ceux-ci ne puissent la céder par contrat, cette dernière étant hors du commerce⁸.

L'exhumation des corps et le retrait des monuments funéraires ne peuvent s'effectuer que par deux moyens. Soit à la demande du plus proche parent de la personne défunte, dans certaines conditions⁹, soit par le biais d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique¹⁰.

La sépulture ne se situant pas dans un cimetière communal, le maire ne dispose pas de l'opportunité de mettre en œuvre une procédure de reprise pour état d'abandon.

Le fait, pour l'acquéreur d'un terrain sur lequel se trouve la sépulture, de procéder lui-même à l'exhumation des corps ou au déplacement ou à la destruction des monuments funéraires, constitue un délit pénal de violation de sépulture, passible de deux années de prison et de 30 000 euros d'amende justifié par le respect dû aux morts.

Les sites répertoriant les cimetières

<http://www.cimetieres-de-france.fr/> a pour vocation de faciliter l'échange d'informations en matière de cimetières. Fonctionnalités :

- Recherche de défunts
- Localisation de tombes
- Localisation de cimetières
- Consultation d'horaires d'accès
- Contacts et infos administratives
- Règlements des cimetières
- Découverte du Patrimoine funéraire
- Proposition de données ou contacts
- Recherche d'ayants-droit
- Concessions échues
- Procédures d'état d'abandon
- Fleurissement de sépultures, etc.

<https://cimetieresfamiliauxdrome.wordpress.com/> s'est donné pour buts de faire l'inventaire à partir d'une fiche descriptive des cimetières familiaux, d'entretenir sur demande ces cimetières familiaux, de sauvegarder ceux qui sont en état d'abandon, de rassembler toute information sur l'histoire de ces cimetières souvent d'origine protestante.

<http://www.francegenweb.org/cimgenweb/> a pour objectif d'effectuer le relevé des tombes (noms et prénoms, emplacements) dans les cimetières de France.

<https://www.geneanet.org/cimetieres/howto/> : projet « Sauvons nos tombes » a pour objectif de sauver les tombes ainsi que les noms, dates et autres informations qui y figurent, en les faisant photographier. La base de données (photos et informations) recouvre de plus deux millions de tombes.

Marie-Claire DEBOUVERIE et Martine BROWN

³ Cons. d'État, Avis n° 289 259 du 17 septembre 1964

⁴ Code général des collectivités territoriales, article R. 2213-32

⁵ Code général des collectivités territoriales, art. L. 2213-10

⁶ Code rural, articles L. 123-1 et suivants

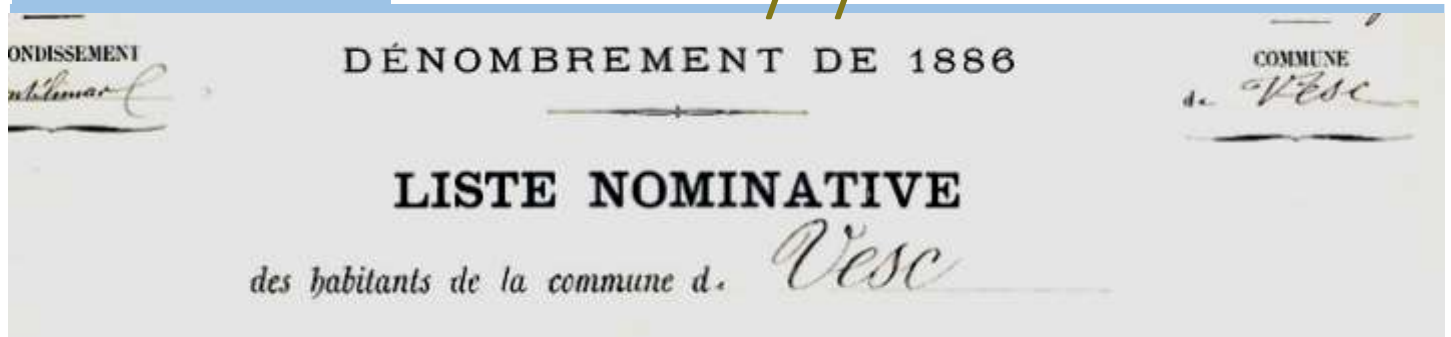
⁷ Code de l'urbanisme, articles L. 311-1 et suivants

⁸ Conditions prévues à l'article R. 2213-40 du CGCT

⁹ Cass., Civ., 11 avril 1938, DH 1938, p. 321 ; Cass. Civ. 1^{re}, 13 mai 1980

¹⁰ Articles 225-17 et 225-18 du code pénal ; Cass. Civ. 3^e, 1^{er} mars 2006, req. n° 05-11.327

Remarques sur le dénombrement de la population de 1886



Répartition

La structure de ce dénombrement est encore différente des précédents. A l'intérieur du Village, on indique maintenant dans quelle rue les personnes habitent. Vesc connaît, par exemple, une *Rue de la Mairie*, une *Place de la Liberté* et une *Rue du Temple*.

Le nombre de personnes qui y habitent est indiqué pour chaque quartier ou hameau. A la fin, se trouve aussi un résumé de tous les quartiers et hameaux avec le nombre d'habitants :

QUARTIERS, VILLAGES, HAMEAUX, SITUÉS AU DELÀ	NOMBRE				
	DE MARIÉS	DE CÉLIBS	DE FEMMES CÉLIBES	DE CÉLIBS	DE MARIÉS
2 ^e Quartier, centre du village l'agglomération.					
Rue de la Mairie	5	5	19	16	3
Place de la Liberté	5	5	13	13	-
Rue du Temple	2	2	6	6	-
Grande Rue	10	10	36	36	-
Rue des Ecoles	6	6	15	15	-
Rue Centrale	7	7	16	16	-
Rue de la Cure	2	5	11	11	-
Rue des Amateurs	6	5	12	12	-

Population

Rappel des chiffres inscrits dans l'Etat modèle N° 6.

NOMBRE		
DE MARIÉS	DE CÉLIBS	TOTAUX
182	183	714

Il ne faut pas se laisser aller à la différence que présenteraient ces chiffres avec les totaux le recensement des habitants, puisque les chiffres ci-dessus s'appliquent à la population recensée le 31 mai 1886, et les autres à la population résidente.

Nous constatons encore une diminution de la population de 752 en 1881 à 714 en 1886. L'exode rural continue.

E trangers

Entre 1881 et 1886, un couple d'enseignants a élu domicile à Vesc. Il s'agit de Jean Aimé Emile Peyrol et Eugénie Astier¹. Dans leur maison de la *rue de la Mairie* habitent, mise à part leur fille Emma Adèle, deux élèves : Marie Rosalie Franzonne² et Eugène Louis Franzonne³. Certains se demanderont peut-être, mais qui sont ces étrangers ? Après quelques recherches, nous avons trouvé leurs parents. Ils s'appellent Eugène Fortuné Franzonne et Rosalie Teysseire⁴. Il est né à Sainte-Jalle⁵ de père italien et de mère française. Le père de cet Eugène Fortuné et donc le grand-père de ses enfants est né à Vendurnay Provincia di Biella dans le Pied Monte. Ces enfants ont la nationalité italienne, comme leur père et grand-père.

La famille est très active dans les travaux publics. Nous croyons qu'ils ont été engagés comme entrepreneurs des travaux publics pour les nombreux tunnels qui ont été construits dans la deuxième moitié du XIX^e siècle dans notre région.

Les Italiens, à eux seuls, représentent 10% des ouvriers du bâtiment. Dès 1880, à l'époque où entre en application le plan Freycinet⁶ de construction de voies ferrées, de canaux et d'équipements portuaires, on les retrouve le plus souvent manœuvres sur ces grands chantiers⁷.

Mais habite encore une étrangère dans la maison de la famille Peyrol, il s'agit d'une institutrice anglaise qui est ici gouvernante, elle porte le nom de Clara Markham Latham. Elle a 13 ans ! La précocité de cette enfant est stupéfiante. Malheureusement, nous n'avons pas d'autres précisions.

D omestiques et bergers

A Vesc, il y a, en 1886, 45 domestiques. Un aperçu :

Habitants/ domestiques			
années	domestiques	nombre habitants	pourcentage
1836	82	1101	7,45%
1881	41	752	5,45%
1886	45	714	6,30%

A Vesc, il y a de nombreux domestiques en 1886. Cependant, cette catégorie a un peu évolué.

Dans des dénombrements précédents, cette catégorie d'employés concernait principalement des domestiques et des bergers. Ici, dans la colonne « remarque » certains domestiques portent la mention : cultivateur. Comme nous l'avons vu, il y a même une gouvernante.

Puis il y a encore un autre changement. Parmi les 71 employés, 26 sont membres de la famille proche du chef de ménage. Ce sont leurs fils, fille, belle-fille, neveu ou nièce.

Comme nous en avons déjà fait la remarque, *la loi du 16 juin 1881*, nommée d'après le ministre de l'Instruction publique Jules Ferry, rend l'enseignement primaire public et gratuit, ce qui a permis de rendre ensuite l'instruction primaire (6-13 ans) obligatoire par *la loi du 28 mars 1882* qui impose également un enseignement laïque dans les établissements publics⁸.

¹ Etat civil de Saint-Pantaléon-les-Vignes (An X-1889) page 287

² Etat Civil de Sainte-Jalle (1850-1890) page 356

³ Etat Civil de Condorcet (1853-1885) page 368

⁴ Etat Civil de Saint-Ferréol (1840-1899) page 399

⁵ Etat Civil de Sainte-Jalle (1843-1852) page 21

⁶ Le **plan Freycinet** est un ambitieux programme de travaux publics, lancé en **1878** par le ministre des **travaux publics Charles de Freycinet**.

⁷ <http://cahiersdugretha.u-bordeaux4.fr/2010/2010-13.pdf>

⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Lois_Jules_Ferry

Mais parmi les bergers et les domestiques, il y a beaucoup d'enfants qui n'ont pas encore 14 ans. Il nous semble que les parents font souvent usage de l'article 5 de cette loi :

En outre, des autorisations d'absence n'excédant pas huit semaines par an peuvent être accordées par l'inspecteur d'académie, sur la demande des personnes responsables, aux enfants ayant au moins douze ans qui sont occupés à des travaux agricoles ou embarqués pour la pêche maritime. Ces autorisations d'absence ne pourront être accordées qu'à des enfants fréquentant l'école régulièrement, et justifiant d'un niveau de connaissances qui sera précisé par arrêté ministériel.

Deux employés se marieront avec leur employeur. Il s'agit des personnes dont nous allons parler maintenant.

Elisabeth (dite Marie) Vincent s'est mariée en 1862⁹ avec Jean Aubert de Bézaudun. Nous savons qu'il est décédé le 25 novembre 1883 à Privas. Nous n'avons pas pu trouver son acte de décès. En 1886, Joseph Marquet de Bouvières (né en 1849) travaille chez la veuve Aubert (née en 1824). Le 1^{er} octobre de la même année, ils se marient, malgré leur grande différence d'âge.

Eléonore Louise Die s'est mariée en 1876¹⁰ avec Joseph Jouve. Le jour de leur mariage, il a 66 ans et Eléonore a 31 ans. Elle a été *trouvée à l'âge de 6 mois à Marseille le 11 novembre 1844 et élevée par l'hospice de Marseille*. Ils ont une fille qu'ils appellent Régine Marie. En 1886, Eléonore est ménagère chez Camille Benjamin Alaise qui habite au quartier de Chatelas. Il est veuf de Marie Louise Barnier qui est décédée en 1884¹¹. Joseph Jouve, le mari d'Eléonore Louise Die, décède en 1887¹². Quelques années plus tard, en 1896, elle se marie avec Camille Benjamin Alaise qui est aussi son voisin¹³ !

E rreurs

	315	Haize	Camille Benjamin	58	cultivateur	Chatelas
	316	Haize	Camille Benjamin	8	mineur	Chatelas
	317	Haize	Camille Benjamin	7		Chatelas
	318	Haize	Camille Benjamin	5		Chatelas
	319	Haize	Camille Benjamin	2		Chatelas
	320	Eléonore	Joseph Jouve	62	ménagère	Chatelas
	321	Jouve	Joseph Jouve	6	mineur	Chatelas
	322	Bruchet	Camille Benjamin	19	mineur	Chatelas

Eléonore Louise Die

Dans ce dénombrement aussi, il y a des imperfections.

Nous venons de dire qu'en 1886 Eléonore Louise Die est ménagère de Camille Benjamin Alaise au quartier de Chatelas. Dans la liste ci-dessus, on la nomme Eléonore Louise. Eléonore figure dans la colonne du nom de famille. Son patronyme véritable "Die" a disparu. Cela rend toujours difficile la recherche pour trouver qui se cache derrière un nom. Heureusement, en dessous de son nom, celui de sa fille Régine Marie apparaît et cela nous met sur la bonne voie.

⁹ Etat Civil de Vesc Mariages (1847-1889) page 120

¹⁰ Etat Civil de Bouvières (1842-1890) page 620

¹¹ Etat Civil de Vesc Décès (1839-1889) page 380

¹² Etat Civil de Vesc Décès (1839-1889) page 395

¹³ Etat Civil de Vesc Mariages (1890-1902) page 43

Garçon ou fille

NOM DE FAMILLE		PRÉNOM	AGE	NATIONALITÉ	PROFESSION	POSTION	DATE DE MARIAGE	DATE DE DÉCÈS
11	Guinard	Jean	36	français	Arbriériste	ch. de m.		
12	Gressot	Virginie Fanny	25		mariage			
13	Guinard	Louise	4		mariage			
14	Guinard	Samuel Jean	1					
15	Guinard	Jean Louis	26					

Jean Guinard habite avec sa femme Virginie Fanny Gressot au quartier des Audrans. Quand nous examinons cette liste de près, nous voyons qu'ils ont une fille qui porte le prénom de Louise et qu'elle a 4 ans. Elle doit donc être née vers 1882. Ils ont aussi un fils qui a 1 an et qui s'appelle Samuel Jean.

Quand nous comparons ces données avec les nôtres, nous voyons que la mariée porte le patronyme Grassot avec un « a ». On le voit dans l'acte de mariage¹⁴ du couple et l'acte de naissance de l'épouse¹⁵.

Mais il y a d'autres choses qui attirent notre attention.

Avant l'année 1886, le couple a eu 5 enfants dont 3 sont déjà décédés avant l'année nommée. Notre arbre nous dit que leur fils Jean Louis est né¹⁶ le 24 mai 1882. Nous pensons fortement que Louise, dont il est question dans cette liste, est en vérité Jean Louis.

Dans leur maison, habite aussi Anne Chauvin, elle est la mère de Jean Guinard. L'orthographe de son nom ne correspond pas exactement avec celle des actes. Elle est née à Volvent le 23 novembre 1810, sous le nom d'Anne Chovin¹⁷. Elle se marie à Vesc le 30 avril 1839¹⁸ avec Jean Louis Guinard. Dans son acte de mariage, on lit qu'elle porte le nom d'Anne Chovin. Même quand elle décède le 16 janvier 1891¹⁹, on la nomme Anne Chovin. Ce n'est que dans certains actes de naissances de ses enfants qu'on lui donne le patronyme Chauvin.

Certains disent qu'après la Révolution les patronymes sont fixes, mais ce n'est pas toujours le cas.

Christine GARAUD et Richard TROOST

¹⁴ Etat Civil de Venterol (1853-1878) page 406

¹⁵ Etat Civil de Saint-Nazaire-le-Désert (1843-1852) page 153

¹⁶ Etat Civil de Vesc Naissances (1839-1888) page 352

¹⁷ Etat Civil de Volvent:(An XI-1812) page 101

¹⁸ Etat Civil de Vesc (1833-1842) page 172

¹⁹ Etat Civil de Vesc Décès (1890-1902) page 8



Précisions sur les noms de famille et leurs orthographes

La loi du 6 fructidor an II (23/8/1794) stipule qu'*aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance*. L'article 4 de la même loi précise qu'il est *expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille*.

Quant à leur orthographe, elle est fixée à partir de 1877 avec la création du livret de famille. Suite à l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris et du Palais de Justice voisin par les Communards en 1871 et la destruction de l'état civil, le préfet de police de Paris crée **le premier livret de famille** : sorte « d'état civil portatif ». Il sera généralisé à toute la France. Il y a bien entendu des exceptions... comme le prouvent les erreurs dont parle l'article ci-dessus !

Le curé Estève et son jardin de Béconne



La Roche-Saint-Secret-Béconne

Le village de Béconne est à 5 km de Dieulefit et 17 de Valréas. En 1972, Béconne est rattaché administrativement à la commune voisine : la Roche-Saint-Secret. En 1771, il y a 25 chefs de famille dans le village.

Les actes paroissiaux

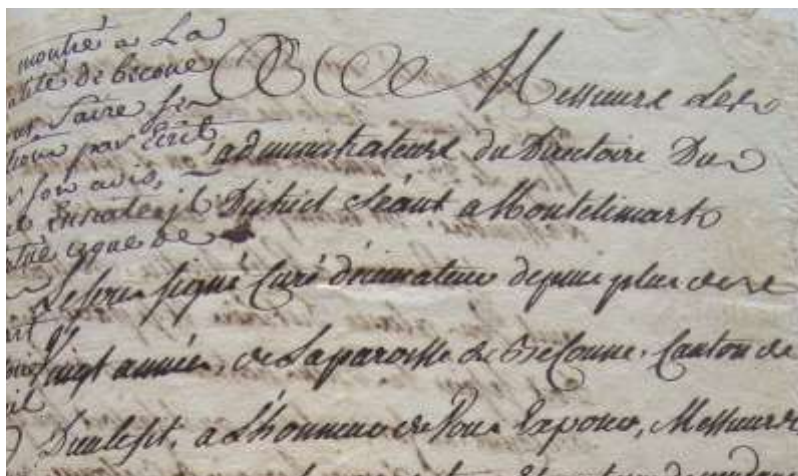
Lorsque le curé Estève, originaire de Condorcet est nommé curé de Béconne en 1761, il s'aperçoit qu'il n'y a que très peu d'actes enregistrés dans le registre pour la période du 23 décembre 1749 au 28 janvier 1761. Son prédécesseur Messire Bourillon qui vient de décéder n'a, semble-t-il, pas jugé nécessaire d'inscrire tous les baptêmes, les mariages et les sépultures.

Il envoie une requête au vice-bailli du Buis (Les Baronnie) pour avoir l'autorisation d'établir une procédure pour reconstituer les actes (environ une soixantaine) non enregistrés pendant une douzaine d'années. Cette procédure consiste à faire témoigner les villageois de Béconne. Charles Laurens Brotin, notaire à Dieulefit, est nommé commissaire et rédige un document qui est aujourd'hui aux Archives départementales de Valence sous la côte 3^E 237.

Trente années passent...

Le jardin du curé Estève

En 1791, Le curé Estève est toujours à Béconne. Lors de la vente des biens ecclésiastiques, un terrain au bord du Lez où le curé Estève fait son Jardin est inclus dans la liste des biens à vendre. Par une lettre aux administrateurs départementaux, il sollicite la conservation de ce bout de terre comme lui étant nécessaire. Le maire de Béconne, à qui l'on demande son opinion, s'en remet à la décision de messieurs les administrateurs.



Lors des enchères, ce lot estimé 345 livres est finalement attribué au quatrième feu à Joseph Roussin, meunier au Pègue, pour la somme de 510 livres.

La description du terrain avec ses confins, lors du procès-verbal d'enchères le 19 mai 1791, correspond au terrain sur lequel s'est implantée l'usine hydro-électrique de Béconne. Inaugurée dans la nuit du 23 au 24 décembre 1888, c'est la première électrification, à petite distance, réalisée en France. L'usine doit alimenter Dieulefit et Valréas. La concession entre les entrepreneurs et la municipalité de Dieulefit est signée le 17 novembre 1886. Le contrat avec Dieulefit porte sur l'alimentation de 115 lampes de 10 à 16 bougies.



L'usine hydro-électrique de Béconne

La vigne d'Eve

A Béconne, en dessous de la chapelle, il existe une petite maison avec un peu de terre autour, aujourd'hui appelée « La vigne d'Eve ».

Cette maison a évolué depuis sa construction dans les premières années du XX^e siècle. Constituée de deux pièces posées l'une sur l'autre, elle s'est étendue sur les côtés pour loger la famille grandissante. Près de la maison, deux cèdres du Liban témoignent des naissances des deux dernières filles de la famille sur les cinq dont elle est composée, les trois autres étant nées ailleurs.

Ce nom de « vigne d'Eve » m'a toujours intrigué, mes souvenirs de l'ancien testament ne m'apportant aucune réponse, j'ai consulté la carte de Cassini puis le cadastre dit Napoléonien. Rien !

Le recensement mentionne ce nom seulement à partir de 1906.

Le 4 février 1896, lors de l'acquisition du terrain, il est question d' « un terrain au quartier du Verger appelé *La vigne d'Eve* », mais l'origine de propriété n'est pas datée ; on sait seulement que « le vendeur tient ce terrain de l'acquisition qu'il en a fait de sa nièce, il y a environ quarante-cinq ans ».

Dans le procès-verbal d'enchères de 1791, à l'article 4, on trouve « un fond de terre labourable situé tout proche de Notre-Dame, dépendant du ci-devant prieuré et cure du lieu de Béconne contenant environ trois quartelées estimé vingt-quatre livres » etc.

C'est Benoit Estève, le curé, à ce moment-là. Y avait-il une vigne en 1791 ?

La vigne d'Eve ou La vigne d'Estève ? Après tout...

Françoise VERNEDE

Relevés des décès des enfants en nourrice à Chaudebonne (suite)



Raymond Feschet a relevé les décès de ces enfants...

Une première partie des relevés a été présentée dans la Lettre n° 99 du 3^e trimestre 2019.

La deuxième et dernière partie est présentée ci-après...

ACTE DATE	NOM_PRENOM	N LIEU1	OBSERV1
D 16/10/1855	LAFORGUE Louis	de Marseille (13)	3 mois Mle 11 927 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 334
D 29/07/1855	LAURANS Julie Joséphine	de Marseille (13)	1 mois Mle 11 922 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 332
D 28/09/1854	LEMAZURIER Augustine Marie	de Marseille (13)	2a Mle 3612 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 320
D 05/01/1854	LEON Madeleine	de Marseille (13)	2a Mle 9945 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 316
D 02/02/1879	LEONARDI Fortuné	N Marseille (13)	1 mois 1/2 Mle 10/620 de P et M inconnus enf hospes nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R2 vue 52
D 10/03/1849	LIMA Marie Joséphine	N Marseille (13)	3 mois Mle 8110 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 237
D 29/08/1851	LIZART Angéline	de Marseille (13)	1 mois 1/2, Mle 9738 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 273
D 26/07/1854	LOMBARD Claire	de Marseille (13)	3 jours Mle 11455 enf hospice de passage, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 319
M 23/01/1877	LUBAT Jean	N Carpentras (84)	26a cult, ° le 18/11/1850 de P et M inconnus, Cote AD 2 MI 818/R2 vue 27
D 28/07/1901	LUBAT Jean	N Carpentras (84)	50a pupille de P et M inconnus Epse ménagère y, LUBAT Jean Gracien charron 23a fils, Cote AD 4 E 5038 vue 10
D 28/03/1850	LUCAUD Henri Etienne	de Marseille (13)	2 mois n° 8826 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 254
D 19/06/1851	MACE Laurence Claire	de Marseille (13)	1 mois, Mle 9667 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 272
D 19/03/1856	MAGENDOL Marie	de Marseille (13)	6a Mle 9032 enf hospice nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 344
D 17/08/1861	MALBOS Marie	de Marseille (13)	11 mois Mle 14962 enf hospice en nourrice Estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 411
D 04/11/1854	MALES Marie	de Marseille (13)	1 mois Mle 1154 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 321
D 19/09/1891	MALLET Félicie	N Marseille (13)	7 mois 23a de P et M inconnus Mle 19409 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R2 vue 179
D 17/08/1851	MALLOT Philippe	de Marseille (13)	10 mois Mle 1494 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 273
D 25/07/1888	MALRIC Victoire	N Marseille (13)	27a ht qu Beauvoisin de P et M inconnus, PEYSSON Ferdinand b-fr, X PEYSSON Eugène Cote AD 2 MI 818/R2 vue 151
D 03/07/1867	MANETTI Marianne	de Marseille (13)	6 mois Mle 2762 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 500
D 04/09/1858	MARIGNAN Casimir Adolphe	de Carpentras (84)	° le 21/06/1858 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 371
D 31/07/1858	MARTIN Marthe	de Marseille (13)	date illisible, ° le 02/06/1858, enf hospice nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 370
D 09/03/1863	MARTINI Catherine	de Marseille (13)	3 mois Mle 3949 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 441
D 14/08/1858	MASCLE Marie	de Marseille (13)	° le 14/07/1858 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 370
D 11/03/1834	MAURIN Rose Félicie	d' Avignon (84)	° le 30/8/1833 enf hospice d' Avignon de P et M inconnus, Cote AD 5 MI 254/R11 vue 27
D 15/07/1842	MERIN Claire Sophie	d' Avignon (84)	2 mois enf de hospice qui devait être placé à Volvent mais † y, Cote AD 5 MI 254/R11 vue 168
D 28/04/1849	MERMAS Cléopatre	N Marseille (13)	2 mois Mle 2263 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 238

ACTE DATE	NOM_PRENOM	N LIEU1	OBSERV1
D 09/11/1901	METRAL Marius Auguste	N Marseille (13)	4 mois Mle 29311 ht y de P et M inconnus enf hospice maison GUILLAUME Eugène, Cote AD 4 E 5038 rue 11
D 23/11/1887	MICHEL Aimé	N Marseille (13)	30a de P et M inconnus berger, famille MARTIN à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R2 rue 140
D 25/07/1854	MOULET Françoise	de Marseille (13)	3 mois Mle 11 267 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 319
D 29/10/1855	MOULET Henriette	de Marseille (13)	5 mois Mle 11 917 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 334
D 09/05/1842	MUGRON Rose	de Orange (84)	° en 1841 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 167
D 31/07/1882	MURAIRE Fernand Bernard	N Marseille (13)	7 mois de P et M inconnus en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R2 rue 87
D 10/12/1855	MYRE Marie	de Marseille (13)	2a Mle 11 026 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 334
D 27/05/1834	N Berthe Sophie	de Orange (84)	Enfant de l' Hospice de P et M inconnus en nourrice y, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 28
D 25/07/1849	N Claudine	N Marseille (13)	4 mois Mle 8285 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 239
D 13/10/1888	N Valérie Félicie	N Marseille (13)	2 mois de P et M inconnus Mle 17270 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R2 rue 151
D 24/05/1851	NERRAN Louis	de Marseille (13)	Mle 9306 en nourrice à l' Estellon enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 271
D 29/12/1838	NEUVE Félix	d' Avignon (84)	° le 14/06/1838 enf hospice en nourrice y, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 98
D 25/09/1843	NICOLET Jean Baptiste	de Orange (84)	1a enf hospice n° 1741 en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 146
D 28/09/1837	NIVOL Joséphine Thérèse	d' Avignon (84)	° le 29/08/1837 enf hospice en nourrice y, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 80
D 15/07/1896	NOGUES Lazarine Marie	de Marseille (13)	7 mois 1/2 de P et M inconnus Mle 23895 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R2 rue 226
D 16/09/1837	NUBIES Rose	d' Avignon (84)	orpheline ° le 13/01/1837 enf hospice en nourrice y, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 80
D 30/05/1840	NUMIERE Marie Madeleine	de Orange (84)	2 mois n° 1637 enf de hospice en nourice à l'estellon, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 132
D 29/07/1840	ONDRAS Pierre Sébastien	de Orange (84)	8 mois enf de l'hospice en nourice à l' estellon, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 134
D 06/02/1846	PALLEN Camille	de Carpentras (84)	° le 17/01/1846 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 191
D 05/04/1836	PATTE Jean Henri	d' Avignon (84)	° le 23/06/1832 Enf hospice d' Avignon de P et M inconnus, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 60
D 25/04/1859	PAYAN Virginie	de Marseille (13)	° le 19/11/1858 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 383
D 15/01/1862	PIECONE Julie	de Marseille (13)	1 mois Mle 15838 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 425
D 04/10/1854	PIGNATEL Elisabeth Thérèse	de Marseille (13)	6a Mle 1134 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 320
D 03/06/1838	PLANET Elisabeth	d' Avignon (84)	° le 28/02/1837 enf hospice en nourrice y, Cote AD 5 MI 254/R11 rue 96
D 13/04/1851	PLANTIER Rose	de Marseille (13)	6 mois Mle 9166 en nourrice à l'Estellon enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 rue 270

ACTE DATE	NOM_PRENOM	N LIEU1	OBSERV1
D 22/04/1847	POLET Anne	N Carpentras (84)	° le 01/03/1847, livre n° 3 N° 447 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 210
D 21/08/1856	POLEYROL Joseph	de Marseille (13)	2 mois Mle 12 272 enf hospice nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 345
D 30/08/1837	POLVES Victoire Philomène	d' Avignon (84)	° le 04/06/1836 enf hospice en nourrice, Cote AD 5 MI 254/R11 vue 79
D 22/03/1864	POULARD Françoise	de Marseille (13)	6 mois Mle 10918 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 317
D 31/05/1836	PRESLEZ Zacharie	d' Avignon (84)	° le 14/03/1836 Enf hospice de P et M inconnus, Cote AD 5 MI 254/R11 vue 61
D 02/09/1843	PUIVERT Marie Augustine	de Orange (84)	2 mois enf hospice n° 1801 en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 145
D 28/01/1853	RAYNAL Edouard	de Marseille (13)	1 mois 1/2 Mle 10505 enf hospice en nourrice à l' estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 300
D 13/09/1851	REVAIL Jules	de Marseille (13)	1 mois Mle 9811 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 273
D 12/10/1888	REY Pauline Louise	N Marseille (13)	11 mois de P et M inconnus Mle 16631 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R2 vue 151
D 24/03/1847	RHEE Clémence	N Marseille (13)	Mle 1895 du livre 1415 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 210
D 27/09/1837	RIBON Jeanne Lucie Philomène	d' Avignon (84)	° le 04/06/1837 enf hospice en nourrice y, Cote AD 5 MI 254/R11 vue 80
D 22/03/1844	RIBOT Jean Baptiste	de Orange (84)	3a enf hospice n° 1733 en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 162
D 05/03/1844	RICA Frédéric	d' Avignon (84)	6 mois enf hospice livre 170 collier 126 en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 161
D 29/09/1839	RIGAUD Prudent	d' Avignon (84)	° le 06/04/1838 enf hospice en nourrice y, Cote AD 5 MI 254/R11 vue 113
D 20/05/1868	ROCHE Eugène Pierre	de Marseille (13)	1a Mle 3388 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 509
D 25/10/1866	ROGER Martine	de Marseille (13)	9 mois Mle 17512 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 488
D 25/10/1875	ROMAN Gustave Augustin	N Marseille (13)	1a de P et M inconnus Mle n° 7501enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R2 vue 9
D 16/09/1854	ROUVET Pauline	de Marseille (13)	5 mois Mle 3723 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 320
D 15/04/1850	ROUVION Marie Ernestine	de Marseille (13)	3 mois n° 8768 en nourrice à l' Estellon enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 254
D 09/12/1852	RUPALI Rosa	de Marseille (13)	6 mois Mle 10274 enf hospice en nourice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 286
D 11/10/1858	SECOUR Joseph	de Marseille (13)	° le 30/05/1858 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 371
D 26/05/1861	SEIGNOUR Louis	de Carpentras (84)	8 mois Mle 1092 en nourrice à l' Estellon enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 271
D 13/03/1862	SERIN Joseph	de Marseille (13)	1 mois 1/2 Mle 577 enf hospice nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 426
D 11/07/1886	SIGNORET Marius	N Marseille (13)	28a enf trouvé Mle 13844 domestique ht Venterol, ty, Cote AD 2 MI 818/R2 vue 131
D 22/12/1861	SOLANGE Berthe	de Marseille (13)	1 mois Mle 15753 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 413

ACTE DATE	NOM_PRENOM	N LIEU1	OBSERV1
D 12/09/1855	TARY Madeleine	de Carpentras (84)	4 mois inscrit livre 8 collier 1898 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 333
D 10/04/1875	TAUCHE Nicolas	N Marseille (13)	Transcritp [†] le 22/03/1875, à Annecy (74), 23a ° le 01/11/1851 de P et M inconnus ht y célib, soldat 3° Régt infant, Cote AD 2 MI 818/R2 vue 9
D 26/07/1859	TESTE Louise	de Marseille (13)	° en 1859 boucles d'oreilles n° 1457 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 384
D 23/11/1840	TONNELLE Tarcille	d' Avignon (84)	° le 02/08/1839 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 5 MI 254/R11 vue 136
D 29/08/1854	TOUCH Paul	de Marseille (13)	4 mois Mle 11343 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 320
D 28/11/1848	TOURNIAIRE Adeline	N Marseille (13)	1 mois 1/2, N°7958 en nourrice à l' Estellon enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 224
D 19/05/1841	TOURNIER Eugène	de Orange (84)	2 mois 1/2, hospice n° 1678 en nourrice à l'estellon, Cote AD 5 MI 254/R11 vue 152
D 16/12/1849	TREVOUX Marie Louise	N Marseille (13)	6 mois Mle 8526 en nourrice y enf hosp, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 241
D 08/12/1854	VALAIS Félix	de Marseille (13)	15 jours Mle 11 625 enf hospice † en passant y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 321
D 04/12/1888	VENTURI Joseph	N Marseille (13)	3 mois 8 jours de P et M inconnus, Mle 17430 enf hospice en nourrice à l'estellon, Cote AD 2 MI 818/R2 vue 152
D 19/01/1867	VOISIN Adolphe	de Marseille (13)	1a Mle 17616 enf hospice en nourrice y, Cote AD 2 MI 818/R1 vue 499

La succession de Jacques Rebatet



Eglise Saint-Romain de Tersanne

Le 1^{er} juillet 1721, **Louise Borel de Goiffieu**, fille de Joseph châtelain de Hauterives et d'Isabeau de Bernon, épouse **Jacques Rebatet** marchand et laboureur à Tersanne dans le mandement d'Hauterives¹. Sa sœur **Virginie de Goiffieu** épouse l'année suivante, le 10 novembre, **André Plèche**² sieur de la Belanne, de la maison forte *La Carrée* de Montchenu.

Louise et Jacques Rebatet ont deux enfants : Elisabeth en avril 1722 et Jacques en juillet 1723. Malade, Jacques Rebatet teste le 26 décembre 1723³ et meurt prématurément à l'âge de 26 ans le 30⁴. André Plèche, époux de Virginie Borel de Goiffieu, devient officiellement le tuteur de son neveu Jacques alors en bas âge, le 5 juin 1726⁵. Dans la maison du défunt, outre sa femme Louise et son fils Jacques, vivent aussi sa mère Marie Sauze, son frère Claude et sa sœur Suzanne (jusqu'à son mariage en janvier 1725). Les autres enfants de Marie Sauze sont déjà mariés. En juin 1726, Marie va vivre à Saint-Martin-d'Août chez sa fille Jeanne, mariée à Joseph Ferlay ; son fils Claude la suit et travaille comme valet chez son beau-frère. La procé-



sure de succession est lente car ce n'est que le 27 juin 1726 que l'inventaire des biens délaissés⁶ par Jacques Rebatet est effectué par le greffier Etienne Bochard.

¹ Le mandement d'Hauterives comprenait : Tersanne, Saint-Germain, Treigneux et Hauterives. Tersanne n'est devenu une commune qu'en 1878.

² Article *Les Plèche, de Bouvières à Montchenu*, Lettre n° 99 du 3^e trimestre 2019 du CGDP

³ Cet acte est mentionné dans la liste des papiers de Jacques Rebatet, trouvés lors de l'inventaire de ses biens par le greffier M^e Bochard. Les Archives départementales de la Drôme n'ont aucun acte des deux notaires M^{es} Jacques et François Marchand concernant l'année 1723.

⁴ AD26 - B1622 – Requête de contestation de compte d'André Plèche de la Belanne contre Louise Borel de Goiffieu

⁵ Idem

⁶ AD26 - B1622 - Inventaire des biens délaissés par Jacques Rebatet M^e Etienne Bochard le 27/6/1726

Ce jour-là, devant la maison du défunt à Tersanne vers 10 heures du matin, outre le greffier Etienne Bochard, sont présents : André Plèche de la Belanne assisté de son procureur M^e Thomé de Romans, Louise Borel de Goiffieu, veuve du défunt, et Marie Sauze, veuve d'André Rebatet, mère du défunt. Sieur Antoine Dessables bourgeois de Tersanne et Sieur François Rousset marchand du même lieu sont désignés comme témoins. Le greffier leur fait prêter serment avant de commencer l'inventaire...

La maison comporte huit pièces dont la chambre où Jacques Rebatet est décédé. Dans cette pièce, le greffier note les éléments suivants :



Lit avec un ciel de lit et des rideaux

- un bois de lit en noyer avec une paillasse, une bourre, deux draps de toile, une couverture de sergette de couleur feuille morte bordée d'un galon floral vert, un traversin en plumes, deux tringles en fer, un ciel de lit⁷ en sapin et autour cinq pièces de toile blanche avec sa pente frangée de filets,
- Sept plats de différentes tailles, une assiette, une écuelle, douze cuillères, deux salières, trois pots et trois chopines, le tout en étain,
- deux garde-robes en sapin à quatre portes,
- différentes vaisselles et ustensiles de cuisine,
- un pétrin et un coffre,
- du linge de maison.

Dans les pièces suivantes, il dénombre des coffres, des garde-robes et des buffets ou dressoirs en noyer ou en sapin, fermant ou non à clé, une grande table, des bois de lit avec leur garniture, des bancs, quelques chaises, un autre pétrin et... un banc à faire marcher les enfants !

Dans le cellier, il dénombre une cuve, un pressoir à deux vis, douze tonneaux et une bassine de cuivre avec d'autres ustensiles ; dans la cave, 20 charges de vin clair, 15 sestiers⁸ de blé froment, du foin et du fourrage ; dans l'étable, deux chèvres, deux pourceaux, vingt-trois moutons, trois brebis, une jument hors d'âge, deux bœufs

de 9 et 18 ans environ ; sous le calabert⁹, un char à foin à quatre roues non ferrées, un tombereau à deux roues non ferrées, une brouette en peuplier, un araire avec son tressillon (?), une charrue et quelques outils.

Le notaire classe et numérote ensuite les papiers trouvés dans un des coffres fermant à clé de la maison. Il y a là de nombreuses quittances, 13 carnets de tenues de recettes pour la vente de cocons et de laine, plusieurs liasses concernant des procès faits par André et Jacques Rebatet père et fils, 4 livres ou journal ou brouillard comptable¹⁰ tenus par André et Jacques Rebatet, puis par Louise Borel de Goiffieu après le décès de Jacques. Il y a aussi des papiers concernant la famille :

- Contrat de mariage d'André Rabatet avec Marie Sauze chez M^e Paquien notaire du 1 août 1693
- Testament d'André Rabatet chez M^e Paquien du 9 juin 1720
- Contrat de mariage de Jacques Rabatet et Louise Borel de Goiffieu chez M^{es} Paquien et Tabaret du 30 juillet 1721
- Testament de Jacques Rabatet chez M^e Marchand du 26 décembre 1723
- Contrat de mariage de Jean Rabatet avec Simonde Ferlay
- Testament de Simonde Ferlay
- Contrat de mariage d'Antoine Rebatet avec Florie Ferlay
- Testament de Florie Ferlay chez M^e Marchand du 16 juin 1698 instituant son fils André comme légataire universel.

Les biens immobiliers sont constitués de :

- une maison, une étable, une cour, un calabert, un jardin, des terres et des vignes sur 7 sestérées¹¹
- une grande terre, bruyères et paquelage à Boucher sur 22 sestérées
- une terre et un pré à Boucher sur 31 sestérées
- 5 terres à Bely sur 6 sestérées
- une terre à Bely sur 6 quartelées¹²

⁷ C'est le nom générique donné à tous les lits surmontés d'un châssis garni de pentes et rideaux ou courtines

⁸ Cestier (ou sestier ou sétier) est une unité de capacité utilisée pour les grains et les châtaignes valant en Provence environ 60 litres.

⁹ Petit hangar accolé à la maison

¹⁰ Le journal ou brouillard comptable désigne le document dans lequel toutes les transactions sont enregistrées.

¹¹ La sestérée est une mesure du Dauphiné qui correspond à environ 2 500 m².

¹² La quartelée correspond à un quart de sestérée.

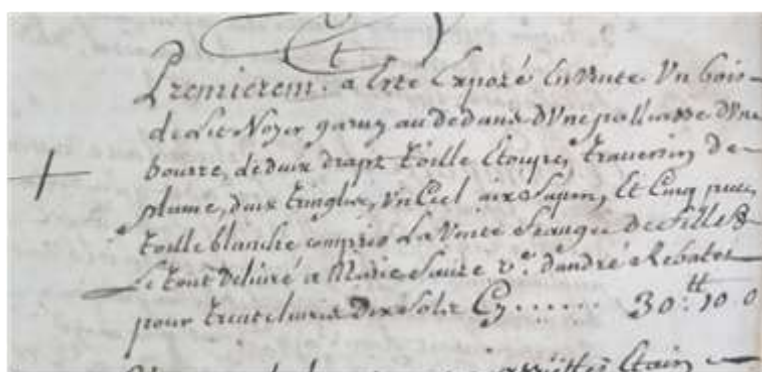
Les biens mobiliers et immobiliers sont confiés à Louise Borel de Goiffieu, la veuve, en attendant la mise à bail du domaine et la vente des meubles. Les clés du coffre où sont rangés les papiers sont confiés à André Plèche de la Belanne, le tuteur.

En juillet 1726, André Plèche de la Belanne fait rédiger par son avocat M^e Thomé¹³ un mémoire en réponse aux comptes établis par Louise Borel de Goiffieu, Marie Sauze et ses deux fils concernant leurs dépenses et leurs recettes depuis le décès de Jacques Rebatet. S'il approuve certains montants, il en désapprouve d'autres qu'il trouve exagérés ou sous-évalués. Une négociation a dû avoir lieu pour régler ces différends. Néanmoins, aucun document n'a pu être retrouvé.

En août de la même année, un avis de mise en arrentement du domaine délaissé par Jacques Rebatet est affiché sur les portes du greffe de judicature de Romans et sur les endroits publics d'Hauterives. Le 21 août, une assemblée est réunie au greffe de Romans pour son attribution à la personne qui fera la meilleure enchère et pour la délivrance du bail à rabais¹⁴ concernant l'entretien, la nourriture et l'éducation du pupille Jacques Rebatet fils. L'attribution se fait à l'extension de la bougie. Ils sont quelques-uns à surenchérir pour obtenir l'arrentement : Joseph Ferlay marchand et laboureur, époux de Jeanne Rebatet, de Saint-Martin-d'Aoust, André Plèche de la Belanne noble de Montchenu et tuteur de l'enfant, Antoine Vassy laboureur de Tersanne et M^e Antoine Legentil notaire. C'est ce dernier qui fait la plus forte enchère à 185 livres annuelles. Ils ne sont que trois pour l'attribution du bail à rabais : André Plèche de la Belanne, Joseph Ferlay et Marie Sauze (la grand-mère de l'enfant). C'est André Plèche qui l'obtient en ayant donné le plus bas prix : 39 livres annuelles.

La vente des biens mobiliers a lieu le 17 août¹⁵ devant la maison de Jacques Rebatet. Le greffier Etienne Bochard estime qu'il y a assez de *renchérisseurs* pour commencer la vente. Barthélémy Didier, huissier sergent royal, annonce à la criée les lots à vendre. Beaucoup d'objets ne sont pas achetés ; la vente ne rapporte pas ce qui était escompté.

Le 23 août, André Plèche et M^e Marchand notaire, se rendent à la maison de feu Jacques Rebatet pour établir l'inventaire de ce qui n'a pas été vendu et pour en fixer l'estimation. Ils y passent la journée. Il a été convenu que Marie Sauze vienne chercher quelques effets personnels, et un lit avec son ciel (30 livres) et une arche (3 livres 13 sols) qu'elle a réservés lors de la vente et qui ne sont pas encore payés. La journée passe sans que Marie Sauze ne se présente. Lassés d'attendre, le notaire et André Plèche rentrent chez eux. Vers 7 heures du soir, elle arrive enfin devant la maison de son fils décédé avec deux charrettes, accompagnée de Louis et Claude Rebatet, ses deux fils, et Joseph Ferlay, son gendre. Dans la maison, le fermier¹⁶ du domaine Rebatet, Antoine Vassy, (il est ou va devenir sous peu l'amant de Louise Borel de Goiffieu) est malade et alité ainsi que son valet de ferme et sa servante. Il ne reste dans la maison que des femmes dont Louise Borel de Goiffieu. Celle-ci tente de s'opposer à ce que cette petite troupe rentre dans la maison et demande que l'on aille chercher André Plèche, mais sans succès. Les menaces émises par sa belle-famille la font taire définitivement. Marie Sauze fait charger dans les charrettes : un coffre en noyer fermant à clé contenant ses effets personnels et une couverture blanche neuve en laine, une arche à quatre portes fermant à clé, un lit avec toute sa garniture et environ 5 sestiers de blé froment.



Article concernant le bois de lit et ses accessoires
Inventaires avant la vente du 21 août 1726

¹³ AD26 - B1622 - Mémoire de comptes d'André Plèche de la Belanne pour Jacques Rebatet, Louise Borel de Goiffieu, Marie Sauze et ses fils Louis et Claude Rebatet

¹⁴ Bail engageant une personne pour assurer l'entretien, la nourriture et l'éducation d'un incapable (enfant mineur, par exemple) moyennant une redevance annuelle

¹⁵ AD26 - B1622 - Acte d'Etienne Bochard de la vente à la criée des mobiliers délaissés par Jacques Rebatet père

¹⁶ Il a signé un bail à ferme.

Le chargement prend beaucoup de temps et à minuit, après avoir emprunté des lanternes chez un voisin, la petite troupe quitte la maison.

Le dimanche suivant, Marie Sauze se présente chez André Plèche pour obtenir la quittance concernant les biens achetés. André Plèche refuse de la lui délivrer car il n'a pas assisté à l'enlèvement comme cela a été prévu lors de la vente et surtout parce qu'elle ne s'est pas acquittée de sa dette.

Le 26 août, André Plèche dépose une plainte pour vol¹⁷ contre Marie Sauze, ses deux fils et son gendre.

Le 10 septembre, suite à ce dépôt de plainte, l'huissier sergent porte la convocation pour être entendu par le juge mage à chacun des prévenus, témoins et requérant.

Le 17 septembre, ils sont tous présents et attendent d'être interrogés séparément : Marie Sauze, ses deux fils et son gendre, ainsi que Jean Escoffier qui a assisté à la visite du 26 août chez André Plèche, Jean Saurel et Pierre Genevier qui ont assisté à l'enlèvement du 23 août, et enfin Louise Borel de Goiffieu et Antoine Vassy. Le juge les interroge longuement. L'ensemble des témoins ainsi que Louise et Antoine soutiennent la même version, mais Marie et sa famille se contredisent en donnant chacun des versions différentes. Marie soutient, dans un premier temps, que son mari lui a donné le coffre puis, dans un deuxième temps, qu'il avait été convenu qu'elle en serait la dépositaire jusqu'à la majorité de son petit-fils.

Dans sa supplique du 28 août¹⁸ adressée au juge de Romans, André Plèche précise que :

- le vol des 5 sestiers met en difficulté l'exploitation du domaine car, sur les 19 sestiers de blé froment, 10 sestiers devaient servir pour l'ensemencement et le surplus pour le paiement des rentes des biens et des droits seigneuriaux qui se montent à 4 sestiers.
- l'arche fermant à clé et le bois de lit avec son ciel et sa garniture qu'elle avait réservés ont bien été volés puisque Marie Sauze ne les a pas payés lors de la vente, ni par la suite.

- la couverture blanche en laine neuve rangée dans le coffre a aussi été volée puisque elle ne faisait pas partie de la réservation des biens lors de la vente, ni par la suite.
- La disparition de l'arche fermant à clé volée contenant les papiers relatifs à la vente et à la succession, et l'argent destiné à payer la pension de Marie Sauze est une grande perte pour André Plèche.

En décembre, le jugement n'est pas encore rendu. Aussi André Plèche adresse-t-il une deuxième supplique¹⁹ au juge pour rappeler les faits et demander une juste condamnation de Marie Sauze et de sa famille. En bas de cette supplique, il est noté *acte fait signer aux accusés en la personne de leur procureur et successivement montré au procureur d'office le 14 décembre 1726 signé par le juge Chaleas*.

Un jugement a-t-il été rendu ? Marie Sauze et sa famille ont-ils été condamnés à rendre les biens volés ou au moins à les payer à André Plèche tuteur de Jacques Rebatet ? A-t-elle rendu les papiers dont elle s'était emparée ? Aucun document n'a été trouvé apportant des réponses à ces questions.

Cependant, Louise Borel de Goiffieu, âgée de 33 ans, épouse l'année suivante, le 28 juillet 1727, en l'église de Tersanne, Antoine Vassy, âgé de 24 ans, fermier du domaine Rebatet, qui vit dans la même maison qu'elle depuis plus d'un an. Elle accouche d'une première fille Marie le 27 décembre suivant et d'une seconde Louise le 10 juillet 1731.

Jacques Rebatet, pupille d'André Plèche, se marie en 1742 à Tersanne à l'âge de 19 ans avec Madeleine Chaliou, l'année même où décède à Genève son tuteur, André Plèche de la Belanne. Le couple aura au moins cinq enfants. Louise Borel de Goiffieu est à nouveau veuve en novembre 1752. Elle s'éteint à son tour dix années plus tard, le 15 janvier 1763 à Tersanne.

Marie-Claire DEBOUVERIE

Sources

- Etat civil et registres paroissiaux en ligne, Archives départementales de la Drôme
- Série B 1622 / Cours et juridictions : parlements, bailliages, présidiaux, sénéchaussées, amirauté, juridictions seigneuriales – Ensemble de documents de la famille Rebatet et Plèche de la Bellane
- Article *Les Plèche, de Bouvières à Montchenu*, Lettre n° 99 du 3^e trimestre 2019 du CGDP

¹⁷ AD26 - B1622 - Supplique d'André Plèche au juge mage de Romans du 14 décembre 1726

¹⁸ AD26 - B1622 - Supplique d'André Plèche au juge mage de Romans du 28 août 1726

¹⁹ AD26 - B1622 - Supplique d'André Plèche au juge mage de Romans du 14 décembre 1726

Le testament

De Jean Moral en 1709



Eglise Saint-Pierre à Dieulefit , église de pénitents - XV^e siècle

Le testament

Jean Moral teste devant le notaire de Dieulefit le 20 mai 1709. Il demande pour son enterrement : « ...prient Mrs les recteurs officiels et pénitents de la vénérable confrérie du très Saint-Sacrement de l'autel établi audit Dieulefit dans laquelle ledit testateur a le bonheur d'être enrôlé de vouloir assister à sa sépulture et de faire porter son corps par les pénitents à découvert revêtu de son habit de pénitence ainsi qu'il est de coutume parmi ladite confrérie... ».

Jean fait donc partie des pénitents du Saint-Sacrement de Dieulefit.

Les pénitents

Les confréries des pénitents sont, au départ, des associations de laïcs catholiques qui se réunissent pour vivre plus intensément leur foi : la prière pour la rémission des péchés particuliers ou généraux, l'entraide, les actes de charité, la visite des malades, etc. Elles sont sous l'autorité de l'évêque. La création de certaines de ces confréries remonte au XV^e siècle, mais la plupart sont créées après les guerres de religion (fin XVI^e). On distingue 3 sortes de pénitents selon la couleur de leur vêtement (robe et cagoule) : les blancs, les bleus (inspiration franciscaine) et les noirs².

Les pénitents du Saint-Sacrement récitent principalement - en dehors des fêtes - l'office du Saint-Sacrement¹ de Thomas d'Aquin.

Pour s'opposer au concept de pénitence noire (flagellation et mortifications), le pape Honorius III officialise en 1221 le concept de pénitence blanche qui a pour objectif de se consacrer à Dieu dans la charité mutuelle, l'amour du prochain, le refus de la violence, la fréquentation des sacrements (au moins trois fois l'an).

Le vêtement, robe et cagoule, est blanc, symbolisant la lumière du Saint Esprit. Si les pénitents portent la cagoule, c'est pour l'aspect anonyme qu'il confère, permettant de faire ses dévotions et ses bonnes œuvres sans chercher quelque reconnaissance que ce soit.



¹ wikipedia.org

² Les livres de piété des pénitents du XVIII^e au XIX^e siècle : La négation de la Révolution ? Provence Historique - Fascicule 156 - 1989

Qui est Jean Moral ?

Jean Moral est « blanchier », c'est-à-dire blanchisseur de peaux de mouton à Dieulefit et est marié avec Catherine Pignet dont il a au moins 9 enfants :

- Catherine (° 1677/?) mariée le 8/4/1688 à Dieulefit avec Gédéon Cherfils
- Anne (° ?/+ 1741 à Dieulefit) mariée le 15/2/1689 avec Jacques Sauvaire Baud, potier de terre
- Justine (° 1679/+1744 à Dieulefit) mariée le 16/9/1700 à Dieulefit avec Michel Arzac, drapier
- Louis (° vers 1682 / 1748), ménager et consul¹ de Dieulefit, marié le 31/1/1704 à Dieulefit avec Louise Battelier
- Jean (° 1685 à Dieulefit/?)



- Pierre (° 1687 à Dieulefit/?)
- Jacques (° 1689 à Dieulefit/?)
- Balthazar (° vers 1690/+ 1774 Dieulefit), ménager et consul² de Dieulefit, marié le 15/2/1714 à Dieulefit avec Marie Françoise Jeanlaplace
- Jean (° 1692/+ 1693)
- Marie (°+ 1697)

Jean est qualifié d'ancien catholique dans l'acte de mariage de sa fille Anne en 1689. Il décède le 16 octobre 1709³ à Dieulefit.

Marie-Claire DEBOUVERIE et Martine BROWN

^{1 et 2} Les consuls sont chargés d'administrer la paroisse. Ils sont assistés de conseillers et sont sous le contrôle du châtelain, représentant du seigneur. Les décisions se prennent en assemblée constituée des consuls, des conseillers, du châtelain et des habitants de la paroisse. A partir de 1628, toutes décisions prises doivent être soumises à l'approbation du représentant de l'intendant.

³ [5Mi 35/R3, 1695-1735, page 253]



Doléances des habitants d'Ancône à Necker en 1789

Voici un extrait des doléances que ses habitants adressèrent alors à Necker qui était ministre :

La rigueur extraordinaire de cet hiver ayant formé dans le fleuve des glaces d'une épaisseur énorme, celles-ci, en fondant ont causé un effroyable déluge. A la mi-janvier, le vent se mit à souffler avec violence ; les glaces se brisèrent et la pluie fit monter les eaux du Rhône à une très grande hauteur. C'est dans la nuit du 14 janvier qu'eurent lieu nos lamentable désastres. En fermant nos portes, nous n'avons rien aperçu d'alarmant mais, quelques heures plus tard au milieu d'une obscurité profonde, on entendit soudain un bruit extraordinaire causé par la débâcle des glaces et les cris : "Au secours, au secours !" retentirent. L'eau avait envahi le rez-de-chaussée des maisons et le bétail bêlait, mugissait d'effroi. On se lève à la hâte, on prend sur ses épaules les enfants et les vieillards, les malades et les infirmes ; on veut fuir et les sauver... mais il n'y a pas d'issues ; toute la plaine environnante est couverte de plus de quatre pieds d'eau et le Rhône de plus en plus menaçant coupe le village en deux, emporte les maisons et menace celles où nous attendons la mort ! Qui pourrait décrire les angoisses de cette nuit terrible ?

Une lueur de salut ne commence à briller pour nous que le lendemain vers midi ; mais quel affreux spectacle nous présentent alors nos arbres déracinés ou coupés par les glaces, nos semences perdues, nos terres ravinées et corrodées, nos bestiaux morts et nos maisons en ruines ! Vienne une crue même ordinaire et notre village est détruit !

Cette description émouvante donne une idée exacte de tous les malheurs d'Ancône depuis sa fondation. Pour prévenir ces malheurs, il a fallu refouler le fleuve peu à peu, à l'aide de digues, vers la rive opposée qui est haute et rocheuse. Ce travail a été long et coûteux ; il est à peu près terminé, et les gens d'Ancône peuvent maintenant dormir tranquilles la nuit, même quand le bruit tumultueux du fleuve arrive jusqu'à eux.

Extrait de *Vieux Ecrits, Documents relatifs à l'histoire des diverses communes de l'ancien arrondissement de Montélimar*, Anfos Martin, Imp. Du journal de Montélimar, 1928



Fédération Française de Généalogie



Flash n° 263- août et septembre 2019

Les Journées du Patrimoine 2019

Les JEP, un moment fort de partage Depuis plus de trente ans, les Journées européennes du patrimoine sont devenues un événement incontournable pour la promotion de nos associations au même titre que les forums de rentrée.

2019 est sans conteste, un bon cru tant au niveau des grands domaines que des petits clos si je peux me permettre cette image œnologique qui ne déplaira pas à un généalogiste-viticulteur du Beaujolais.

Vous avez été nombreux à nous répondre pour nous communiquer vos présences dans vos villes. Soyez-en chaleureusement remerciés.

Septembre est le temps des vendanges. Un seul grain pressé ne suffit pas pour remplir nos tonneaux. Il en est de même pour notre Fédération. La FFG n'existe que par l'union et les échanges au sein de ses associations. Elle a besoin des bénévoles pour développer ses projets, entre autres : remettre sur pied son site fédéral avec une base de données conséquente. Nous essayons également de redonner un sens à notre Maison de la généalogie à Pantin où convivialité et culture seront de mise avec nos cafés littéraires et mercredi-jeux.

Par ailleurs, nous avons fait appel à des membres de nos associations fédérées qui ont accepté d'être nos chargés de mission pour me représenter bénévolement. Je leur en suis reconnaissante. Nos associations doivent être des lieux de partages... sans modération !

Valérie ARNOLD-GAUTIER, Présidente de la FFG

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à
Cercle généalogique de la Drôme provençale :

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STOUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiens, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
Commerces anciens et métiers oubliés (129 pages)	Nouveauté 2019 ! 9,00	220
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	15,00	560
Les Arts en Drôme Provençale (110 pages)	15,00	355

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	3000
Prix €	2,00	4,00	6,00	7,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 8 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>



Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web
genea26provence.com

Notre Forum
genea26provence@yahoo groupes.fr

Notre page sur Facebook
facebook.com/cgdp.genealogiste

« *La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres* »

La Lettre

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle
Direction de publication : Guy VENTURINI
Dépôt légal : décembre 1994
N° 19 C 95
ISSN 1260 – 240 X